

Montréal, le 7 novembre 2019

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET
EN MAIN PROPRE

Maître Véronique Dubois
Secrétaire

Régie de l'énergie

Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, Bureau 255
Montréal, (Québec), H4Z 1A2

Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs
et conditions des services de transport pour l'année 2019
Phase 2 – Volet Étude PMF
Votre dossier : R-4058-2018
Notre dossier : 650011-11

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de la Régie de l'énergie (la Régie) datée du 22 octobre 2019¹ qui fixe un nouvel échéancier pour la détermination des paramètres généraux devant guider les experts dans la réalisation des études PMF d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur). Dans cette lettre, la Régie fixe au 7 novembre 2019 la date limite pour le dépôt des commentaires des intervenants.

À l'instar de la Régie, Option consommateurs (OC) note que le Transporteur, ses experts The Brattle Group ainsi que la firme experte Pacific Economics Group Research LLC (PEG) sont généralement en accord avec les principes et paramètres retenus par la Régie dans la décision D-2019-081 qui concerne la réalisation des études PMF d'Hydro-Québec Distribution. OC est d'accord avec lesdits experts et réfère la Régie aux commentaires qu'elle a formulés dans le cadre du dossier R-4057-2018 Phase 2².

¹ A-0108.

² R-4057-2018, C-OC-0021.

Dans ses commentaires³, PEG formule par ailleurs des suggestions, qualifications et exceptions qui, selon elle, sont applicables au cas du Transporteur. À ce sujet, OC recommande à la Régie de porter une attention particulière aux commentaires suivants :

- La nécessité de préparer des études de productivité propres à l'industrie du transport d'électricité⁴;
- Le besoin de présenter des résultats qui font la distinction entre les coûts d'exploitation, les coûts en capital et les coûts totaux⁵;
- L'inclusion ou non du Transporteur dans l'étude de tendance de productivité⁶;
- L'utilisation d'un horizon de temps pour les données historiques qui soit suffisamment long⁷;
- La réalisation d'études statistiques comparatives⁸.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

MUNICONSEIL AVOCATS INC.

(S) Éric McDevitt David

Éric McDevitt David, avocat
emd@municonseil.com

EMD/lc

c.c. Me Yves Fréchette, Hydro Québec Transport

³ C-AQCIE-CIFQ-0049, p. 21-28.

⁴ *Ibid.*, p. 19.

⁵ *Ibid.*, p. 23.

⁶ *Ibid.*, p. 24.

⁷ *Ibid.*, p. 26.

⁸ *Ibid.*, p. 28.